

Conseils en santé et sécurité pour l'aménagement de son atelier de diversification

Le nombre d'exploitations agricoles en Belgique a diminué de 63% en 30 ans. On comptait encore 61 000 fermes en 2000, il n'y en a plus que 37 000 aujourd'hui. Au vue du prix du lait ces dernières années, la commercialisation en **circuit court** s'est développée et suscite un engouement de plus en plus marqué.

Fromages, yaourts, beurre, glaces ou encore produits à base de miel, charcuterie ou colis de viande font partis des produits issus directement de la transformation sur l'exploitation. Pour ce faire, **le producteur va devoir modifier son exploitation et son organisation** en réalisant un atelier spécifique. Un magasin de vente peut être installé directement sur le lieu de fabrication. C'est la vente directe.

Cet atelier devra répondre à diverses exigences telles que **la sécurité**, l'hygiène, l'environnement...

I. Importance de la santé et la sécurité du travail en diversification

Le projet de conception d'un atelier de diversification se prépare en amont.

Dans un premier temps, il s'agit de faire le point sur la situation actuelle : savoir-faire, contraintes de bâtiment, contraintes économiques, sélection de la gamme de produit, analyser le contexte du territoire, le temps à disposition pour l'activité pour concilier vie familiale et vie professionnelle...

Différents organismes pourront être sollicités pour ces étapes.

Dans un deuxième temps, il s'agira de concevoir son atelier **tout en pensant à sa Sécurité et à sa Santé au travail**. C'est à partir de ce point que PreventAgri peut vous conseiller.

Comment sont perçues la sécurité et la santé au travail en agriculture ?

D'après l'enquête menée en septembre 2017 et à laquelle 57 personnes ont participé, les priorités à la conception sont la facilité de lavage (45%), les normes sanitaires (74%), l'environnement (53%) et enfin les finances (36%).

Après la construction, au fur et à mesure de l'utilisation, 42% d'entre eux désirent prioriser les conditions de travail suite à des douleurs émergentes au niveau du dos et des épaules.

Il est donc important de réfléchir dès la conception aux conditions de travail afin d'anticiper les problématiques de santé causées par un aménagement mal pensé.

II. La démarche de conception

PreventAgri propose une visite de l'exploitation (**gratuite et confidentielle**) afin d'aider l'exploitant à réaliser son atelier sur les points spécifiques **des conditions de travail et de la Sécurité**.

Nous définirons ainsi les dimensionnements de l'atelier, les flux des matières, des produits et des Hommes.

Il s'agit d'inventorier et de localiser les zones de stockage des matières et/ou produits, les différentes zones de production nécessaires (affinage, saumurage, fabrication, lavage, chambre froide...) et les moyens de manutention disponibles dans chaque local ou atelier.



Pour réfléchir dès la conception aux conditions de travail, à la sécurité, nous pouvons vous conseiller sur les aménagements.

L'aménagement de l'atelier sera un objectif important du projet pour **minimiser les accidents du travail et les troubles musculosquelettiques** (douleurs aux poignets, épaules, dos...) : réflexion sur le plan de travail, le positionnement, les manutentions, le choix du matériel, le stockage, la circulation tout en prenant en compte vos choix et vos possibilités.

Une réflexion sera aussi menée, par exemple, autour des machines qui émettent du bruit (positionnement dans le local, choix de la machine), du choix et du positionnement de l'éclairage, du choix des sols car de nombreux accidents du travail sont dus aux chutes de plain pied.



Aménagement du plan de travail



Positionnement des ouvertures pour améliorer les conditions de travail



Diminution du port de charge



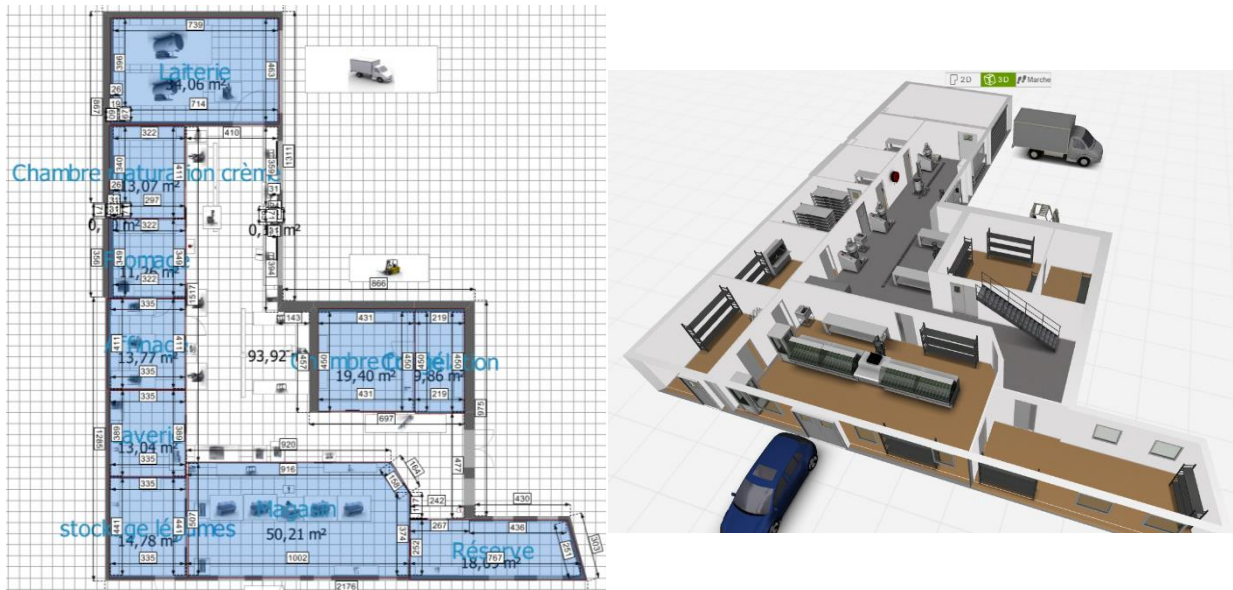
Choix du sol et des évacuations pour diminuer les chutes de plain pied

III. Rapport et réalisation du plan 2D/ 3D de l'atelier

Le conseiller PreventAgri réalisera suite à la visite un plan 2D / 3D permettant de simuler l'activité. Ce plan pourra être utilisé pour la validation de l'AFSCA à condition de le compléter par écrit avec les flux de circulation (produits, matières, Hommes).

Le rapport reprendra les différentes réglementations à **respecter** notamment celles du **code du Bien-être au travail** (électricité, incendie, locaux sanitaires, ergonomie, ...).

Voici des exemples de plans réalisés pour des agriculteurs :



Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la présentation disponible [ici](#)

Diversification en maraîchage, en lait, en viande, vente sur le marché ou sur l'exploitation ...
le travail, son organisation et son aménagement se réfléchissent car **notre corps est notre premier outil de travail !**

PLEIN LE DOS



Votre santé, parlons-en aujourd'hui pour votre travail de demain. Pour tout renseignement, appelez-Le : 065/61.13.70. ou rendez-vous sur www.preventagri.be